

Doctorat : pendant les réformes, l'organisation continue

Cet hiver, le Sorbonnard Déchaîné vous narrait la constitution d'une liste de doctorant.e.s bénéficiant du soutien de l'AGEPS pour les élections à la Commission Recherche (CR). Cette liste a obtenu les trois quarts des voix dans son collège. L'aventure continue ! Le comité de soutien a donné naissance à un « Collectif des Doctorant.e.s de Paris - Sorbonne » qui a organisé plusieurs réunions, dont deux consultations générales des doctorant.e.s en présence des élu.e.s CR, mais aussi entrepris un travail d'information et d'organisation. L'action du collectif se structure autour de quatre missions :

1) Diffusion de l'information sur les études doctorales.

La complexité de l'inscription en doctorat, les procédures opaques et les statuts multiples provoquent chez beaucoup de doctorant.e.s un sentiment d'abandon qui peut aller jusqu'à de véritables drames. Le déficit d'information sur les droits et les formations entrave l'avancée des thèses et nuit au bien-être des doctorant.e.s. Le Collectif a donc repris à son compte le projet

pour recueillir leurs doléances, ainsi qu'une veille réglementaire. Outre la question de l'offre de formations, on peut citer la dernière réforme du doctorat (arrêté du 25 mai 2016) qui tend à réduire la durée des thèses à trois ans, ce qui en LSHS est à peu près intenable, en ouvrant la porte à des prolongations dérogatoires et/ou à un décompte du temps de recherche « à temps partiel », sur des critères qui restent à préciser au sein de chaque université. Dans le cas de Paris IV, l'enjeu est d'autant plus important que les LSHS et les sciences naturelles ont des cultures de doctorat différentes et que les projets de fusion avec Paris VI pourraient conduire à des évolutions préjudiciables aux doctorant.e.s de nos disciplines.

3) Lutte contre les discriminations.

Le déficit d'information et l'association insuffisante des doctorant.e.s aux décisions génèrent des discriminations qu'il importe de dénoncer. Discriminations de nationalité, en particulier envers les non-citoyen.ne.s de l'UE. L'université ne doit pas se comporter en auxiliaire de la préfecture de Police. Il est intolérable que la com-

rembursements contraint souvent les doctorant.e.s à avancer les frais nécessaires à leurs travaux, voire à renoncer au défraiement : comment faire alors si l'on n'a pas de revenus suffisants ? Le flou entretenu par le nouvel arrêté du 25 mai sur le doctorat « à temps partiel » et la distinction entre doctorant.e.s financé.e.s et non-financé.e.s (très majoritaires dans nos disciplines) posent également des problèmes de justice sur lesquels Paris IV doit prendre ses responsabilités.

Discriminations par la santé, avec un déni de la souffrance psychologique liée à l'isolement structurel des doctorant.e.s, et avec des écoles doctorales de plus en plus coercitives sur l'octroi d'années supplémentaires, sans garanties pour les doctorant.e.s malades.

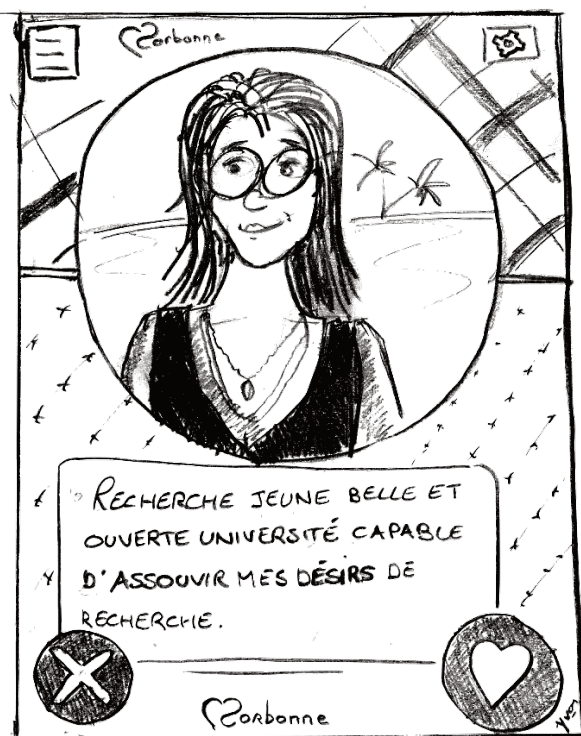
4) Suivi de la situation des enseignant.e.s non-titulaires.

Bien des licences ne tiennent que par le recours à des précaires embauché.e.s dans le meilleur des cas pour 3 ans et 1660 € par mois (« doctorant.e.s contractuel.le.s »), mais souvent vacataires, c'est-à-dire payé.e.s à l'heure de cours, sans couverture sociale et indemnisé.e.s à la fin de leur mission, tous les six mois. Les doctorant.e.s contractuel.le.s et les ATER (embauchés à 1670€/mois sur un an pour le service d'un.e professeur.e ou d'un.e maître.sse de conférences) se voient parfois dénier leurs droits sociaux : tentative de convertir les congés maternité en heures sup' illégales, cours non décomptés, mise en concurrence pour une 4e année de contrat offerte à quelques élu.e.s désigné.e.s en toute opacité (mesure annulée après que la présidence a découvert qu'elle n'en avait ni le droit ni les moyens financiers !) ou établissement, dans certaines composantes, de doubles listes de diffusion les excluant des circuits d'information... et bien sûr, obligation de s'acquitter de frais d'inscription, c'est-à-dire... de payer leur patron pour avoir le droit d'être salarié.e.s par lui. Une évidence à Paris IV, une situation inconnue dans bien des universités, de Lille à nos voisins de Paris I.

Un Collectif national des précaires de la recherche s'est constitué pour coordonner les luttes locales. La commission « enseignant.e.s non-titulaires » du collectif de Paris IV y est représentée, en bonne intelligence avec les syndicats enseignants et BIATSS.

Bref : il y a du pain sur la planche, mais la veille et les échanges avec les autres universités nous montrent que la lutte des doctorant.e.s a payé ailleurs. Alors, passé les tribunes dans Le Figaro ou Le Monde, Paris IV compte-t-elle s'installer à l'arrière-garde des universités françaises en matière de politique du doctorat ?

Le Collectif des doctorant.e.s de Paris-Sorbonne



DEVONS-NOUS ATTENDRE D'EN ARRIVER A CE POINT ?

d'un « Guide du Doctorat » et en a entrepris une nouvelle version adossée à un site web : <https://doctoratp4.hypotheses.org>.

2) Revendications pour l'amélioration des conditions des doctorant.e.s et veille réglementaire.

Répercuter l'information ne suffit pas : il faut aussi identifier toutes les marges de manœuvre possibles et s'organiser pour obtenir les améliorations nécessaires. Cela passe bien sûr par la présence dans les conseils centraux. Mais beaucoup de choses se jouent dans les laboratoires et dans les écoles doctorales. Le collectif y compte des relais et entend poursuivre son implantation cet automne à la faveur des élections étudiantes. Le travail de revendication impose aussi des réunions avec les thésard.e.s

plexité de l'inscription en thèse puisse conduire à la perte du titre de séjour et à une menace d'expulsion contre un.e étudiant.e engagé.e dans un projet d'études, y compris parfois avec un financement public.

Discriminations de genre. Peut-on admettre qu'un professeur, lors d'une séance de méthodologie de la thèse, assimile grossesse et vacances et donne des leçons de contraception aux « demoiselles » ? Peut-on tolérer l'absence de politique contre le harcèlement sexuel à l'université ?

Discriminations par l'âge, avec un doctorat conçu comme une « première expérience professionnelle » au mépris des doctorant.e.s salarié.e.s ou retraité.e.s, traditionnellement assez nombreux en LSHS.

Discriminations par les revenus. La lenteur des

Le strip - Marvin & Loomis - Le retour du cafard



INFLECHIR

Ils ferment leurs frontières, ouvrons nos écoles.

Nous, étudiant.e.s solidaires, décidons d'œuvrer à ouvrir les portes de nos universités à celles et ceux qui fuient les guerres, les persécutions et les désastres économiques et environnementaux, quels que soient leur statut administratif et leur nationalité. Nous prenons acte de l'impuissance de l'Europe à mettre en place des politiques d'accueil respectant la dignité des exilé.e.s et parce qu'il est scandaleux de rester indifférent.e face au pourrissement des existences que produisent ces politiques, il nous semble nécessaire d'appeler à une nouvelle conception de l'accueil. On entendra parmi les revendications élémentaires du droit aux papiers et au logement une demande s'élever : le droit à l'éducation, à l'apprentissage du français, à la reprise d'études. Celles et ceux qui ailleurs se reconnaissent comme étudiant.e, intellectuel.le, et se projetaient dans un métier ne se voient défini.e.s ici qu'à travers des catégories administratives arbitraires. Se tient donc un lieu : l'école. Une certitude : que la langue et la connaissance sont les fondements de la reconstruction de soi. Une revendication : la liberté d'étudier et de développer ses projets sur le sol où l'on vit.

Nous avons donc fondé InFLEchir à Paris IV avec l'objectif d'organiser au sein de l'université des cours de Français Langue Étrangère, une ouverture aux infrastructures des établissements d'accueil et une aide à l'insertion scolaire ou professionnelle. Notre action s'inscrit dans une double urgence : d'un côté, l'accès au droit fondamental qu'est l'éducation pour tou.te.s ; de l'autre, l'exigence de faire de l'université le lieu par excellence de l'émancipation.

Contactez InFLEchir par mail à inflechir@gmail.com ; retrouvez-nous sur Facebook ou le site du RESOME : resome.org

CELSA HORS LES MURS

Hors les murs, l'association de médiation culturelle du Celsa fait sa rentrée ! Après les projets Profil(s) et Cultivation, nous sommes fiers de vous présenter l'édition 2016 : Fenêtre sur Rue.

Et pour vous, Paris, c'est quoi ?

C'est cette question simple et directe que Fenêtre sur Rue pose aux Parisiens, en leur proposant de réagir sur les clichés et représentations de certains lieux emblématiques de la ville : le quartier asiatique du XIIIe, le XVIe, Barbès, le Marais et l'« Axe de la coolitude », des Grands Boulevards à Oberkampf.

Ce sont ces idées, représentations et clichés que Fenêtre sur Rue vous propose de redécouvrir au Point Ephémère par un voyage à travers les quartiers parisiens et leurs représentations.

L'objectif ? Partager, découvrir et se forger un nouveau regard sur ces quartiers et leur imaginaire véhiculé par le bouche à oreille et les médias. Enfants, étudiants, habitants de ces quartiers et conférenciers s'associent au cœur de ce projet collaboratif pour livrer leur regard sur ces quartiers et sur leur ville.

Fenêtre sur Rue, c'est une expo artistique et des témoignages de vie qui incarnent la diversité des représentations sur ces quartiers, des tables rondes qui inviteront chacun à s'interroger sur ses propres idées, et des ateliers pour le jeune public, le tout gratuitement bien sûr !

Une question, envie de suivre les news de notre projet ? Rejoignez-nous sur Facebook et Twitter pour notre actu en temps réel, et rendez-vous du 24 au 30 octobre au Point Ephémère !

CELSA Hors Les Murs

@HLM_FSR